

Madame Anne CLERC
Directrice Déléguée de la cellule
Interministérielle de crise
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Le 5 décembre 2022

Madame la Directrice,

Vous êtes amenée, en tant que Directrice déléguée de la cellule interministérielle d'anticipation, à accompagner et coordonner l'action des Préfets dans la mise en application de la circulaire relative au plan national de délestage électrique établie avec l'ensemble des ministres.

Cette déclinaison départementale est stratégique pour la nation et concerne de très nombreux acteurs que nous savons être difficiles à prioriser pour les services de l'État. Votre mission d'anticipation est d'autant plus importante que l'impact des coupures sur les acteurs économiques sera, à n'en pas douter, minutieusement scruté et analysé a posteriori.

Par conséquent, nous souhaitons attirer votre attention, avec responsabilité et expertise, sur les risques à identifier et anticiper concernant l'activité de nos entreprises qui stockent des denrées périssables sous température dirigée pour compte d'autrui (alimentaires et de santé) :

- nos entrepôts frigorifiques ne parviennent pas tous à se fournir en groupes électrogènes car la demande générale est supérieure à l'offre disponible ; la concurrence européenne auprès des fabricants de groupes rend l'accès à cet équipement difficile (forte demande en Allemagne,...) ;
- nos entrepôts stockent une grande variété de produits dont la thermo sensibilité varie fortement d'un produit à l'autre, ne permettant pas d'affirmer scientifiquement que tous les produits alimentaires supporteront la rupture de 2H, même en anticipant ;
- l'inertie thermique ne permet pas d'assurer à elle seule la protection de certains aliments ;
- d'autres risques techniques spécifiques à notre profession peuvent également survenir et fragiliser la chaîne d'approvisionnement alimentaire ;

Par ailleurs, nos entrepôts frigorifiques interviennent en amont de toute la chaîne agroalimentaire puisqu'ils stockent les marchandises de la grande distribution, de la restauration commerciale et collective – restaurants, cantines scolaires, de la restauration hospitalière.

Nous fragiliser revient donc à fragiliser tout l'approvisionnement.

Au-delà de l'aspect économique pour nos entreprises, déjà lourdement impactées par le prix de l'électricité, notre rôle de garant de la sécurité des aliments nous obligera, en cas de doute, à générer un gaspillage alimentaire difficilement admissible.

Dans une démarche constructive, nous avons recommandé à nos entreprises de logistique frigorifique d'attirer l'attention des Préfets de département sur les enjeux sanitaires relatifs au maintien sous température dirigées de certains produits alimentaires thermosensibles de grande consommation ou encore sur des produits de santé essentiels à l'approvisionnement en médicaments des hôpitaux et pharmacies.

Cette démarche de nos adhérents avait pour objectif de demander le maintien des établissements déjà identifiés comme prioritaires de longue date et de bien vouloir ajouter à la liste des établissements prioritaires pour l'accès à l'électricité ceux qui ne l'étaient pas encore :

- 63 Préfets de départements ont été contactés ;
- 13 préfetures ont répondu ;
- 3 préfetures ont inscrit nos sites sur la liste prioritaire ;
- 10 préfetures ont refusé la priorisation ou pire, retiré les sites de la liste ;
- 50 ne nous ont pas informé de leur décision ;

Début décembre, certaines enseignes de la grande distribution ont indiqué qu'elles allaient s'équiper de groupes électrogènes pour anticiper les coupures, dont nous connaissons tous les conditions à présent. La semaine précédente, ces mêmes enseignes affirmaient avoir eu confirmation du bénéfice d'une dérogation pour leurs entrepôts frigorifiques, leur évitant donc des coupures à la source de leurs stockages.

Nous ne comprenons et n'admettons pas que des dérogations soient accordées de manière aléatoire à certains entrepôts frigorifiques et qu'elles soient refusées à d'autres.

Par conséquent et dans un souci de cohérence et d'équité économique, nous demandons une coordination nationale reconnaissant à tous les entrepôts frigorifiques stockant des denrées périssables, alimentaires et médicales, de bénéficier d'une dérogation identique face aux possibles coupures électriques si celles-ci devaient être effectivement déployées cet hiver.

Nos experts restent à votre disposition pour vous éclairer plus amplement sur ce sujet qui peut rapidement devenir critique pour tous.

Nous vous remercions, Madame la Directrice, pour l'attention que vous voudrez bien prêter à notre requête et nous vous prions d'agréer notre très haute considération.



Valérie Lasserre
Déléguée Générale